

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 43 97 19
bfgcdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#) [n](#)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLUNISOIS

5 place du Marché
71250 Cluny
03 85 20 00 11
secretariat.general@enclunisois.fr

ASSOCIATION INCLUNISO

5 place du Marché
71250 Cluny
03 85 22 98 85
incluniso@enclunisois.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

l'ancien sanatorium de Bergesserin



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Contribuons à la restauration de notre patrimoine !

◆ ◆ LE PROJET

L'objectif est triple : rétablir la sécurité sur un site, abandonné depuis 2008, qui était devenu une zone de "non-droit", préserver un bâtiment emblématique du XXe siècle et l'inscrire dans la vie économique et sociale de notre territoire. Cette réhabilitation s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, de valorisation des savoir-faire, et de revitalisation, en créant un pôle d'activité, de culture et de convivialité au cœur du Clunisois rural. Pour cette première tranche, les travaux débutent avec le remplacement des fenêtres de l'ensemble de la façade principale du Sanatorium, dans le respect de son architecture caractéristique du début du XXe siècle.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Construit entre 1919 et 1952, le Sanatorium de Bergesserin a été conçu pour accueillir des patients atteints de tuberculose. Pendant plus de 50 ans, il a été un lieu de soin et de convalescence, offrant à des milliers de malades un cadre apaisant et salubre. Depuis 2021, grâce à des chantiers participatifs et à la mobilisation de bénévoles, un travail important de nettoyage et de sécurisation a été mené, permettant déjà l'installation de plus de 20 structures économiques, artisanales, et artistiques. Des

travaux majeurs de réhabilitation, notamment la réfection de la toiture en 2024-2025, ont déjà permis de protéger durablement le bâtiment et de lancer sa transformation.

◆ ◆ LA MOBILISATION

A l'initiative de la Communauté de communes du Clunisois, en liaison avec la commune de Bergesserin, la Fondation du patrimoine et l'association InCluniso, ce site exceptionnel devient la "Maison de la Transmission du Geste".

La Fondation du patrimoine apportera un financement complémentaire proportionnel au montant de la collecte, renforçant ainsi l'impact de chaque don. Chaque contribution, qu'elle soit modeste ou importante, participe directement à la sauvegarde et à la renaissance de ce patrimoine unique. Les dons sont déductibles des impôts et s'accompagnent de contreparties : invitations à des événements, visites privées, visibilité sur les supports de communication, présence sur le « Mur des donateurs ».

Montant des travaux	260 000 € HT
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	Mai 2026

Credit photos © Communauté de communes du Clunisois



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'ancien sanatorium de Bergesserin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103754

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'ancien sanatorium de Bergesserin**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐